

In Isaac vocabitur tibi semen, XI, 18¹; — des exemples déjà cités dans la même forme, XI, 19²; — des témoignages et des faits étrangers à l'Écriture, que l'auteur a pu puiser dans la tradition, mais dont il a dû être assuré par révélation, V, 7, 9; IX, 5, 15, 16, 19, 24; XI, 12; XII, 21³; — le châtement infligé dans le désert aux Israélites pour leur incrédulité, III, 8, 9, comme il est dit dans la première Épître aux Corinthiens, X, 5, 9, 40; — une manière propre à l'Apôtre de proposer et de résoudre les difficultés, II, 8⁴; — un certain nombre d'images, d'expressions, de formules qui lui sont familières, par exemple : *Propter quem et per quem*, II, 10⁵, *novum et primum Testamentum*, IX, 15⁶, *gloria spei*, III, 6⁷, *spectaculum facti*, X, 33⁸, *pacem sequentes cum omnibus*, XII, 14⁹, *mediator*, VIII, 6; IX, 5; XI, 28, *Dominus* pour signifier le *Sauveur*, II, 3; XIII, 20, le *glaiue* pour la parole de Dieu, IV, 12¹⁰, *lutte, milice et combat* pour les épreuves de la vie chrétienne, X, 32; XII, 1¹¹, le *lait* et la *nourriture solide* pour l'enseignement élémentaire et la doctrine qui convient aux esprits plus éclairés, V, 12, 13¹², le terme de *fardeau* appliqué au péché, XII, 1¹³, la distinction des *enfants* et des *adultes* dans la vie spirituelle, V, 13, 14¹⁴, les expressions *Dieu vivant*, III, 12¹⁵; IV, 12 et *Dieu de paix* qu'on ne trouve nulle part hors des Épîtres, XIII, 20¹⁶, le terme de *quelques-uns*, *τινες*, par lequel les nombres sont souvent remplacés, III, 16; IV, 6¹⁷, enfin une conclusion, où, après s'être recommandé, selon son usage, aux prières de ceux à qui il écrit, XIII, 18¹⁸, l'auteur exprime l'espoir de

¹ Cf. Rom., IX, 7. — ² Cf. Rom., IV, 17, etc. — ³ Cf. Act., XIII, 33, 34; XX, 25; Rom., III, 11; IX, 14; I Cor., XV, 6; II Cor., XII, 2; Gal., IV, 26; Phil., II, 9; II Tim., III, 8; *Supra*, n. 553. — ⁴ Cf. Rom., X, 15-18. — ⁵ Cf. Rom., XI, 36; I Cor., VIII, 6; Col., I, 16. — ⁶ Cf. II Cor., III, 6, 14. — ⁷ Cf. Rom., V, 2. — ⁸ Cf. I Cor., IV, 9. — ⁹ Cf. Rom., XII, 18. — ¹⁰ Cf. Eph., VI, 17. — ¹¹ Cf. I Cor., IX, 24, 27; Phil., I, 30; III, 12, 24; I Tim., VI, 12; II Tim., IV, 7. — ¹² Cf. I Cor., III, 2. — ¹³ Rom., VI, 4. — ¹⁴ Cf. I Cor., III, 1; XIV, 20; Gal., IV, 3. — ¹⁵ Cf. Rom., IX, 26; II Cor., III, 3; VI, 16; I Thess., I, 9; I Tim., III, 15; IV, 10; VI, 17. Cf. Dan., XIV, 4. — ¹⁶ Cf. Rom., XV, 33; XVI, II, 20; II Cor., XIII, 11; Phil., IV, 9; I Thess., V, 23; II Thess., III, 16. — ¹⁷ I Cor., X, 7. — ¹⁸ Cf. Rom., XV, 30; Eph., VI, 19; I Thess., V, 25; II Thess., III, 1.

les revoir bientôt, et fait des vœux pour le bien de leurs âmes, XIII, 23-25¹.

A toutes ces preuves d'authenticité extrinsèques et intrinsèques, il faut encore ajouter l'impossibilité où l'on est d'assigner à l'Épître un autre auteur que S. Paul. D'anciens docteurs ont parlé de S. Barnabé, de S. Luc et de S. Clément; mais généralement ce n'a été que pour leur attribuer la rédaction ou la dernière forme de cet écrit. Il est certain qu'aucun d'eux n'avait cette autorité, cette élévation d'esprit, cette plénitude de doctrine, dont l'Épître aux Hébreux porte l'empreinte. S. Luc n'était pas Hébreu d'origine. S. Clément ne paraît pas être né en Judée ni de parents hébreux. D'ailleurs comment croire qu'un personnage du premier siècle, doué des qualités que cette œuvre suppose, n'eût produit aucun autre écrit du même genre et fût resté ignoré à l'Église entière?

804. — Comment a-t-on pu garder si longtemps des doutes sur l'authenticité de cette Epître en Occident et surtout à Rome, où l'auteur l'avait écrite et où il est mort?

Un grand nombre de commentateurs expliquent cette particularité en disant que cette Epître a été composée autrement que les autres, qu'elle est sortie d'une autre manière des mains de l'Apôtre. Ils pensent que S. Paul n'y a mis que la doctrine et les idées, soit qu'il en ait écrit une sorte de canevas en hébreu, ou qu'il s'en soit expliqué oralement, en laissant à un secrétaire, à S. Clément, par exemple, ou à S. Lin, le soin de rédiger ses pensées et de les mettre en ordre. Ce sentiment semble fondé en raison et en autorité, et il explique naturellement le caractère particulier du style, *styli dissonantiam*, comme s'exprime S. Jérôme²: particularité qui a contribué, autant que l'abus fait des passages les plus sévères³ par les Novatiens et les Montanistes, à entretenir dans l'Église latine une certaine réserve à son égard⁴.

¹ Eph., VI, 24; Col., IV, 18; II Thes., III, 18; I Tim., VI, 21; Tit., III, 15. — ² S. Hieron., *de Vir. ill.*, V. — ³ Heb., VI, 4-8; X, 26-31; XII, 17. S. Hieron., *Adv. Jovin.*, II. *Infra*, n. 820. — ⁴ S. Amb., *In Pœnit.*, II, 2; S. Epiph., *Hær.*, LXVI, n. 74.

Il est bien vrai que le style d'un écrivain est sujet à des variations, qu'il se modifie naturellement avec l'âge, la nature du sujet, les circonstances. S. Paul ne devait pas parler aux Juifs de Palestine avec le même abandon et la même véhémence qu'aux chrétiens de Philippiques ou de Galatie. Toutefois, la première idée qui se présente, en lisant cet écrit, est qu'il vient d'une autre main que les précédents. C'est moins une Lettre qu'un traité, un traité didactique et oratoire à la fois, d'une gravité et d'une élévation soutenues, d'une élégance un peu uniforme, qui contraste avec l'allure ordinaire de l'Apôtre. On reconnaît sa doctrine; ce sont bien ses idées, ses citations, ses images favorites; mais cette vivacité de sentiment, ces discussions animées, ce pathétique, ces élans rapides et irréguliers, ce style inégal, coupé, heurté, qui distinguent ses autres productions, tout cela fait défaut, aussi bien que les détails habituels de personnes et de lieux. De là, l'idée que nous venons d'exposer, idée émise dès les premiers siècles par les Pères d'Alexandrie. « S'il fallait donner mon avis sur l'origine de cette Epître, dit Origène, je distinguerais l'invention de l'élocution; je dirais que les pensées sont de l'Apôtre, mais que le style est l'arrangement des mots, η φρασὶς καὶ ἡ συνθεσις, sont d'un autre écrivain qui aura reproduits de mémoire les idées, comme un disciple reproduit les leçons du maître. Quant à la question de savoir quel a été le rédacteur, Dieu seul sait ce qu'il en est ¹. » S. Jérôme paraît aussi de cet avis ².

Ce sentiment ne préjudicie en rien à l'autorité et à l'inspiration de l'Epître. Il n'empêche pas, en effet, qu'on ne doive l'attribuer à l'Apôtre. Ne lui attribue-t-on pas à juste titre ses discours, tels qu'on les lit dans les Actes, quoique S. Luc les ait rédigés d'après ses souvenirs et à sa manière? N'attribue-t-on pas à Notre-Seigneur les paraboles

¹ Euseb., *H. E.*, VI, 25. Origen., *ad Afr.*, 9; *de Princip.*, III, I, 10; —
² Scripserat ut Hebræus Hebræis suo eloquio disertissime, ut ea quæ eloquenter scripta fuerant in hebræo, eloquentius verterentur in græcum; et hæc est causa quod a cæteris Pauli Epistolis discrepare videtur. S. Hieron., *de Vir. illust.*, v.

des quatre évangiles, encore que chacun des synoptiques leur donne une forme particulière, en rapport avec son goût et sa manière d'écrire ¹?

805. — Le texte grec de l'Epître aux Hébreux doit-il être regardé comme inspiré?

Suivant l'opinion commune, ce qui est inspiré dans l'Écriture, ce n'est pas l'expression, mais la pensée. Pour que le texte grec ait la même inspiration et la même autorité que l'original hébreu, il suffit qu'il rende bien les idées de l'écrivain sacré. Or, ce fait, l'Église nous le garantit, en mettant cette Epître dans son canon. Il faut donc dire de S. Paul, par rapport à cet écrit, ce que nous avons dit de S. Matthieu, à propos du premier Évangile ². S'il n'a pas écrit notre texte grec, il l'a fait écrire sur son texte hébreu ou rédiger sur ses notes; et, soit que le traducteur ou le rédacteur ait été aidé ou non par le Saint-Esprit, l'Apôtre a constaté et attesté à l'Église l'exactitude de son travail. C'est le lieu d'appliquer la maxime de S. Grégoire le Grand : *Ipse hæc scripsit qui scribenda dictavit* ³, et l'Église ne fait aucune différence entre le texte grec de cette Epître et celui des autres livres inspirés.

Ce point établi, il ne peut rester qu'une question de pure critique. Celui qui a écrit le grec n'a-t-il fait que traduire? Avait-il sous la main un texte tout rédigé de la main de l'Apôtre ou de simples notes en syrochaldéen?

¹ Ce qui ne rend pas plus recommandable l'opinion de certains docteurs, qui ne voudraient voir dans cet écrit qu'une homélie prononcée à Rome par S. Clément, puis adressée par S. Paul aux Hébreux, avec le sceau de son approbation. En effet : — 1° Depuis le concile du Vatican, *de Fide*, il n'est plus permis de dire que, pour devenir Écriture Sainte, nos livres n'ont eu besoin que d'être approuvés de Dieu et munis de son acceptation. — 2° L'Épître aux Hébreux n'a pas du tout les caractères d'une homélie, ni d'une allocution aux fidèles de Rome, ni d'une composition de S. Clément, romain d'origine et d'éducation plutôt qu'israélite. *Supra*, n. 765. — 3° Ou S. Paul aurait donné tout cet écrit comme de lui, et ce serait une feinte qu'on aurait peine à comprendre; ou bien les destinataires auraient su que l'ouvrage était d'un autre, et dans ce cas l'on ne concevrait pas que ceux-ci l'eussent reçu et donné pour l'œuvre de l'Apôtre. — ² *Supra*, n. 53, 56. —
³ S. Greg. M., *Moral. in Job.*, Præf., 2.

La plupart des modernes écartent l'idée d'une simple traduction. Ils affirment que le grec a toute l'aisance et la pureté d'un original; que toutes les citations sont conformes aux Septante, même dans les endroits où ceux-ci s'éloignent de l'hébreu¹; qu'on n'y rencontre presque pas d'hébraïsmes, mais un bon nombre de paronomases ou consonances de mots qui ne semblent pas fortuites²; qu'il y a même des raisonnements qui ne se seraient pas présentés à l'auteur, s'il avait écrit dans une autre langue que le grec, comme l'induction qu'il tire du mot *διαθηκη*, ix, 15, 17³.

Cependant, ces raisons ne sont pas péremptoires, et il ne faut pas oublier que le sentiment contraire a été admis généralement par les anciens, par S. Jérôme en particulier⁴. Les particularités qu'on signale dans le grec peuvent se rencontrer dans une version. Rien n'empêche de penser que le traducteur a fait son travail avec une grande liberté; que pour ses citations, il a cru devoir se conformer aux Septante; que dans l'idiome syro-chaldéen employé par S. Paul, il y avait un mot équivalent à *διαθηκη*, ix, 15-17, ou même que ce mot avait passé dans cette langue, de la même manière que beaucoup d'autres termes d'origine étrangère⁵. Quant aux paronomases, des hommes compétents n'en sont pas frappés. Ils prétendent que si l'on traduisait le grec en hébreu ou en syro-chaldéen, on pourrait en trouver dans les traductions autant que dans le grec⁶.

806. — A qui l'Épître est-elle adressée précisément ?

Le sentiment de l'Église, exprimé dans ses Canons des Livres Saints, a toujours été que cette Épître fut composée pour des chrétiens d'origine juive. On avait pour s'en convaincre, outre le témoignage de la tradition, aussi exprès,

¹ Heb., I, 6, 7; II, 6-8; VII, 1-6; X, 3, 5, 7-9; XII, 3. — ² Heb., I, 4; II, 8, 10, 18; III, 13; V, 8, 14; VII, 3, 19, 22; VIII, 7, 8; IX, 10, 28; X, 29, 34, 38, 39; XI, 37; XII, 24, 25; XIII, 11, 14, 18. — ³ Cf. Heb., I, 6; X, 5. — ⁴ *De Vir. illust.*, v. Item Clem. Alex., Euseb., *H. E.*, III, 38 et VI, 14, etc. *Supra*, n. 804. Voir les raisons de ce sentiment dans Michaelis, *Introd.*, t. IV. — ⁵ *Infra*, n. 834. — ⁶ Michaelis, *Introd.*, t. IV, p. 195.

aussi universel, aussi constant que possible, l'affirmation formelle de l'écrivain sacré, I, 1, 2, les caractères de sa composition, son objet, sa tendance, la nature de ses raisonnements, de ses citations, de ses exhortations. Plein d'à-propos et d'intérêt pour les Hébreux convertis, l'écrit eût été sans utilité et presque inintelligible, en beaucoup d'endroits, pour des chrétiens élevés dans le paganisme. Il n'y a donc pas lieu de révoquer en doute ce sentiment.

Mais une question qu'on peut se faire, et qu'on a discutée plusieurs fois, c'est à quelle partie du peuple hébreu l'Apôtre s'adresse. Est-ce aux Hébreux convertis de Jérusalem ou à ceux de la dispersion ?

Le sentiment commun est encore qu'il écrit à ceux de Jérusalem et de la Palestine. Il est vrai que le titre *ad Hebræos* n'exclut pas absolument les Juifs établis parmi les Gentils, mais il désigne spécialement les Hébreux de Judée, ceux qui parlaient le langage de leurs pères¹; et quand on étudie la Lettre avec attention, qu'on en examine les détails, on reconnaît que l'auteur les avait directement en vue². En effet : — 1° Il écrit à une église particulière qu'il se propose d'aller visiter, et il lui envoie les salutations d'une autre église³. — 2° Les détails dans lesquels il entre sur le temple et sur les cérémonies du culte, ix et x, semblent supposer que ses lecteurs les ont sous les yeux⁴. Il en est de même de ses allusions à la passion et au crucifiement du Sauveur. — 3° Les fidèles auxquels il s'adresse possèdent déjà depuis longtemps les éléments du christianisme⁵. — 4° Ils sont persécutés par leurs frères et exposés au découragement⁶, comme l'étaient les Israélites convertis de la Judée⁷. — 5° L'Apôtre leur recommande vivement l'hospitalité, xiii, 2, une des œuvres de charité les plus familières aux fidèles de

¹ Elle n'a jamais eu d'autre titre que celui qui la désigne aujourd'hui: *Ad Hebræos*. Exstat et Barnabæ titulus ad Hebræos, dit Tertullien, *de Pudicit.*, xx. Item Clem. Alex., *Strom.*, l. VI, et Euseb., *H. E.*, v, 26; VI, 14. Or, *Ἑβραῖοι* dans le Nouveau Testament est généralement opposé à *Ἕλληνοῖται*. — ² Cf. Heb., II, 3; V, 11, 12, 32, 35; VI, 9, 10; XIII, 19, 23. — ³ Heb., XIII, 18-24. — ⁴ *Supra*, n. 478. — ⁵ Heb., v, 12. — ⁶ Heb., X, 32, 36. — ⁷ Act., XII, 1, 4; XXI, 27; I Thess., II, 14.

Jérusalem, si souvent visités par les Israélites de toutes les contrées du monde. — 6° Il n'est question nulle part des Gentils, soit infidèles, soit chrétiens, au milieu desquels les Hébreux auraient à vivre. — 7° Les paroles *extra portam passus est*, XIII, 12, laissent entendre que ceux à qui elles s'adressent sont à Jérusalem ou aux environs.

On a dit que S. Paul n'avait pas trouvé assez de sympathie dans les fidèles de Jérusalem, à son dernier voyage¹, pour oser leur adresser trois ans après une semblable instruction. — Cette conjecture ne saurait balancer les autorités et les raisons du sentiment contraire. On aurait tort de s'imaginer que tous les chrétiens de Jérusalem partageaient les préjugés du parti judaïsant, et surtout qu'ils avaient contre S. Paul la même hostilité que les Juifs incrédules². S. Jacques et tout son clergé étaient dévoués à l'Apôtre³. Quant aux fidèles, les aumônes abondantes qu'il avait apportées à plusieurs reprises⁴, les persécutions qu'il avait subies de la part de leurs ennemis communs, sa captivité, le témoignage qu'il avait rendu au Sauveur devant le tribunal de l'empereur, la sentence portée en sa faveur, enfin l'éclat de ses œuvres et de ses vertus devaient lui en avoir rallié un certain nombre; et quand on supposerait qu'il restait encore beaucoup d'antipathie contre sa personne, on sait bien qu'il ne manquait pas de confiance dans la grâce

¹ Act., XXI, 20-26. — ² *Supra*, n. 586. — ³ Act., XXI, 18, 19; Gal., II, 9. — ⁴ Act., XI, 30; XII, 25; XXIV, 17, 26; Rom., XV, 30, 31. On a donné ces mots : *Ministratis sanctis et ministratis*, Heb., VI, 10, pour preuve que l'Épître aux Hébreux n'avait pu être écrite aux fidèles de Jérusalem, vu qu'ils étaient eux-mêmes les saints assistés par les autres églises, et ce passage de l'Épître aux Romains : *Probaverunt collectam facere in pauperes qui sunt in Jerusalem*, XV, 25, 26, pour établir que ceux qui avaient ainsi assisté les saints, Heb., VI, 10, étaient des chrétiens de Macédoine ou de Grèce. On n'a pas fait attention que le passage même qu'on citait, Rom., XV, 25, donnait lieu à une conclusion toute contraire. D'après ce que dit l'Apôtre aux Romains, c'est lui-même qui devait rendre service aux saints, et cela durant son séjour à Jérusalem : *Proficiscar in Jerusalem ministrare sanctis*, 25. Si donc il y avait une conclusion à tirer là, ce serait que ceux à qui S. Paul disait : *Ministratis sanctis et ministratis*, Heb., VI, 10, étaient Hébreux comme lui et comme lui à Jérusalem.

de son ministère, et qu'il lui en coûtait peu d'élever son courage au-dessus des antipathies et des préventions¹. D'ailleurs, quelle raison aurait-il eue de croire les Hébreux dispersés mieux disposés que ceux de la Palestine pour profiter de sa parole? Et quel moyen de leur appliquer les versets que nous avons cités plus haut²?

807. — Qu'est-ce qui a porté l'Apôtre à s'adresser aux chrétiens de Judée et à leur écrire cette Épître?

I. Ce qui a porté S. Paul à écrire aux Hébreux, ç'a été : — 1° Sa charité pour tous les hommes et le zèle particulier qu'il avait pour le salut de ses compatriotes, selon le témoignage qu'il en rend en divers endroits³. — 2° L'étendue de la mission qui lui avait été donnée : *Vas electionis erit mihi iste*, avait dit le Sauveur, *ut portet nomen meum coram gentibus et regibus et filiis Israel*⁴. Les Gentils lui sont désignés comme premier objet de son apostolat, mais les Juifs ne sont pas omis. Dans sa prison de Rome, il pouvait se dire qu'il avait porté le nom du Sauveur devant les nations et devant les magistrats de l'empire; mais il devait regretter de n'avoir pas pu jusque-là le prêcher à ceux qui auraient dû le reconnaître avant tous les autres⁵. S. Pierre ayant fixé son siège au centre même de la Gentilité, la convention qu'il avait faite autrefois avec S. Paul ne devait plus empêcher celui-ci de s'occuper de la Judée⁶. Il était donc naturel qu'il reportât ses vues de ce côté, qu'il se proposât de faire après sa captivité ce qu'il eût voulu essayer plus tôt, et que, pour disposer les esprits à son ministère, il se fit précéder à Jérusalem, comme il avait fait à Rome, par une lettre qui renfermait l'abrégé de sa doctrine et le programme de ses prédications.

II. Ce qui a déterminé S. Paul à traiter dans sa lettre la question qu'il y traite, c'est l'embarras où il savait que se

¹ Rom., I, 16; I Cor., IV, 5; Phil., I, 18. — ² Heb., II, 3; V, 14, 12; VI, 9, 10; X, 32, 36; XIII, 19, 23, etc. — ³ Rom., I, 13; IX, 3, 6; X, 12; I Cor., IX, 20. — ⁴ Act., IX, 15. — ⁵ Act., XIII, 46; XIX, 9. — ⁶ Gal., II, 7, 9.

trouvaient un grand nombre d'Hébreux convertis, relativement au culte extérieur. Les Juifs incrédules cherchaient à les ramener au temple et à les détacher des réunions chrétiennes. Ils représentaient aux fidèles la pauvreté de leur religion, sans éclat et sans prestige. Ils faisaient valoir la renommée du temple, le nombre et l'autorité de ses prêtres, la pompe de ses cérémonies : autant d'objets pour lesquels les Israélites, même baptisés, avaient conservé beaucoup d'estime et d'affection¹. Aux sollicitations, ils joignaient les menaces, les vexations et quelquefois la violence. S. Jacques venait de subir le martyre. On pouvait être en 62 ou 63. S. Paul, justifié au tribunal de l'empereur, sortait de sa prison ou se voyait à la veille d'en sortir et songeait à repasser bientôt en Orient. Informé de l'état des esprits, il croit de son devoir d'instruire, d'exhorter, d'encourager les fidèles de Judée qui ont confiance en lui. Sans condamner ceux qui jugeraient devoir pratiquer encore quelques-unes des observances anciennes, il fait sentir à tous quelle serait leur erreur de s'y croire obligés et quel tort ils se feraient en revenant en arrière par respect humain. Il montre que l'Ancien Testament n'était que la figure et l'ébauche de la religion véritable et que le christianisme en est la perfection. La gloire du peuple juif, c'était sa loi et son culte, sa loi qui lui venait de Dieu par les anges et par Moïse, son culte dont Aaron avait reçu la charge et exercé le Pontificat. Mais le peuple chrétien a, dans le Fils de Dieu, un législateur bien supérieur aux anges et à Moïse, et un Pontife bien plus parfait qu'Aaron et toute sa race. Cette dernière considération est celle sur laquelle l'Apôtre insiste le plus. Après avoir montré l'excellence du Pontificat du Sauveur, il arrive à cette conclusion que l'Ancien Testament n'avait que des ombres, tandis que nous avons la réalité, VII, 5; IX, 8. Tel est l'objet de la première partie, I-10, 18. La seconde, qui est moins étendue et toute morale, a pour but de faire sentir la nécessité de la foi, X, 18; XI, 40, et des bonnes œuvres, XII, 1; XIII, 25.

¹ Heb., VIII, 4; IX, 6.

SECTION PREMIÈRE.

DOGMATIQUE.

Supériorité du christianisme sur le judaïsme, prouvée par l'excellence incomparable du Sauveur comme législateur et comme prêtre, I-IX, 18.

Absence du nom de l'Apôtre. — Début de l'Épître.

808. — Si saint Paul est l'auteur de cette Épître, pourquoi ne porte-t-elle pas, en tête, son nom et son titre d'apôtre, aussi bien que les autres Épîtres?

I. Quand on ne pourrait expliquer ce fait, on aurait tort d'en conclure que l'Épître n'est pas de S. Paul ; car il faut bien qu'elle ait un auteur ; or, quel que soit cet auteur, puisqu'elle ne porte aucun nom ni aucun titre, on pourra lui opposer la même difficulté.

II. Les Pères allèguent plusieurs raisons qui ont pu porter l'Apôtre à débiter ici autrement que dans ses autres Épîtres : — 1° L'Épître aux Hébreux n'est pas une Lettre proprement dite : c'est plutôt un traité, une instruction, une dissertation ; S. Paul lui-même l'appelle un discours, *λογος*, VI, 1 ; XIII, 22. De plus, il n'est pas le seul qui y ait mis la main, et ce n'est pas lui qui lui a donné sa dernière forme. — 2° L'auteur se proposait de donner le titre d'Apôtre à Notre Seigneur, et de le présenter en cette qualité aux hommages de ses compatriotes, III, 1 : convenait-il qu'il commençât par s'attribuer cette dignité à lui-même ? — 3° S. Paul devait éviter tout ce qui était de nature à déplaire aux Juifs et aux Judaïsants dont le parti était puissant à Jérusalem. Or, ni son nom, le nom latin de Paul qu'il avait pris en allant prêcher aux Gentils, ni sa dignité dans l'Église, ni l'autorité qu'il pouvait revendiquer à ce titre, ne leur étaient agréables. En effet, dit S. Augustin², beaucoup de fidèles de Jérusalem, même des mieux instruits et des plus dociles, n'étaient

¹ Non fuit congruum, ut ubi Christus apostolus dicendus erat, ibi etiam Paulus apostolus poneretur. S. Hieron., *In Ep. ad Gal.*, I, 1. —
² *In Epist., ad Rom. in ch.*, 11.